



## Bienvenue à Lausanne!

Le Welcome Centre de l'Université de Lausanne se fera un plaisir de vous aider dans vos démarches administratives concernant votre arrivée et votre séjour en Suisse. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions sur les étapes mentionnées ci-dessous.

### DÉMARCHES À EFFECTUER AVANT VOTRE ARRIVÉE À LAUSANNE:

Avant le départ	
Étape 1	<p><i>Au moins 3 mois avant de quitter votre pays de résidence</i></p> <p>Demander un visa/permis de séjour à l'ambassade ou au consulat de Suisse dans votre pays pour les ressortissants <u>hors UE/AELE</u></p>
Étape 2	<p><i>À tout moment avant votre départ</i></p> <p>Rassemblez les documents originaux importants, traduits en français, anglais, allemand ou italien (<i>si vous prévoyez un séjour de plus de 90 jours</i>):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Votre certificat de naissance</li> <li>- Votre certificat de mariage (si vous êtes marié-e)</li> </ul>
Étape 3	<p><i>Dès que vous connaissez la date de votre arrivée</i></p> <p><u>Trouvez un logement</u> pour tout votre séjour ou comme solution temporaire</p>
Étape 4	<p><i>Avant de partir</i></p> <p><u>Identifiez les solutions de garde d'enfants</u> et/ou l'établissement scolaire pour vos enfants</p>
Étape 5	<p><i>Avant de partir</i></p> <p>Renseignez-vous sur <u>l'assurance maladie</u> qui est obligatoire en Suisse</p>

**DÉMARCHES À EFFECTUER APRÈS VOTRE ARRIVÉE À LAUSANNE:**

À l'arrivée	
<b>Étape 1</b>	<p><i>Pendant la première semaine (si vous restez plus de 90 jours)</i></p> <p>S'annoncer auprès de l'autorité compétente à Lausanne ou dans une autre municipalité.</p> <p>Vous devez avoir avec vous:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un passeport ou un document d'identité valide</li> <li>- Un certificat de naissance (traduit en français, allemand, italien ou anglais)</li> <li>- Un certificat de mariage si vous êtes marié-e (traduit comme susmentionné)</li> <li>- Une lettre d'invitation ou un contrat de travail UNIL</li> <li>- Des photos en format passeport (nécessaires pour le permis de séjour)</li> <li>- Un contrat de location/sous-location</li> <li>- Une déclaration officielle d'arrivée :</li> </ul> <p style="text-align: center;"> <a href="#">Pour les ressortissants UE/AELE</a> <span style="margin-left: 100px;"><a href="#">Pour les ressortissants hors UE</a></span> </p>
<b>Étape 2</b>	<p>Souscrire une <a href="#">assurance maladie</a>. L'assurance maladie est obligatoire en Suisse. Vous avez trois mois après votre arrivée pour en conclure une. Elle sera effective à compter de la date de votre enregistrement auprès de votre municipalité.</p> <p>Pour toute demande d'exemption, veuillez nous contacter.</p>
<b>Étape 3</b>	<p>Souscrire d'autres contrats d'assurance (par ex. assurance <a href="#">responsabilité civile</a>)</p>
<b>Étape 4</b>	<p><a href="#">Ouvrir</a> un compte bancaire. N'oubliez pas d'apporter avec vous les documents suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Votre certificat de résidence (délivré par l'office de l'immigration ou votre municipalité) ou votre permis de séjour si vous l'avez déjà</li> <li>- Votre document d'identité ou passeport</li> <li>- Une lettre d'invitation ou un contrat de travail UNIL</li> </ul>
<b>Étape 5</b>	<p>Acheter votre carte de transports publics à Lausanne (consultez le <a href="#">site des TL</a>)</p>